

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Christine Moisan

<https://www.cadre21.org/membres/e12aba38dfd0e58decd9a5ac>

Date d'obtention : 2020-10-15 16:08:01

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape consiste à parler à l'auteur du signalement ainsi qu'à la victime. Ensuite, il est important d'évaluer la situation en posant quelques questions sur un ton réconfortant et ce, sans porter de jugement. Par après, nous devons procéder à la grille d'évaluation Sexto pour connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendu de la situation. Une fois la grille d'évaluation complétée, s'assurer que personne d'autre n'est au courant de la situation. Si d'autres personnes sont impliquées, nous devons compléter la grille avec eux également. Il est important d'expliquer l'importance de rétablir la vie privée et l'intégrité de la victime en ne pas parlant à d'autres jeunes de l'incident. Si l'on juge que l'acte est de nature malveillante, nous devons contacter les services de police. Par après, nous rencontrons l'instigateur afin de confisquer son appareil mais, ce sans faire enquête. Cependant, nous nous devons d'expliquer que tout nous porte à croire que du contenu à caractère "pornographie juvénile" se trouve dans l'appareil ce qui justifie sa confiscation. L'appareil doit être mis en dans un sac de plastique devant le jeune.

#### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que peu importe la situation dans laquelle nous intervenons concernant des jeunes de notre école, nous nous devons d'utiliser la grille d'évaluation Sexto et signaler la situation aux services de police afin qu'un suivi soit fait et ce même, si les images ne sont pas de nature "pornographiques juvéniles". Cependant, ceci ne doit pas être mandaté par les services de police.

### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je trouve très délicat d'annoncer aux parents de l'instigateur ce que j'ai dû mettre en place avec leur enfant soit la saisie de l'appareil et l'appel aux services de police afin qu'une enquête soit faite pour une distribution de photos ou images à caractères "pornographiques juvéniles". Par expérience, ils veulent comprendre et posent beaucoup de questions afin d'exercer leur contrôle parental.

La trousse Sexto vient, par contre, mieux encadrer mes interventions et expliquer aussi le cadre éducatif lors de telles interventions.

Il y a aussi le caractère émotif du parent de la victime qui sera un tout autre enjeu, mais il est beaucoup plus facile d'expliquer que mes interventions visent à protéger leur enfant et son intégrité.